

FAITS DIVERS

LA COURONNE

Les Restos du cœur à nouveau cambriolés

Les locaux des Restos du cœur de La Couronne, rue de la Gendarmerie, ont été cambriolés dans le week-end, entre vendredi soir et lundi 8 h 20, heure à laquelle les dégâts ont été constatés. Les voleurs ont forcé la porte en bois d'un entrepôt, bâtiment à l'intérieur duquel une autre porte a été enfoncée pour accéder à la cuisine où denrées alimentaires et ustensiles de cuisine ont été dérobés. Des vêtements manquent aussi à l'appel. Hier soir, le préjudice du vol n'était pas arrêté. Les cambrioleurs ont forcé au passage une camionnette, tentant en vain d'embarquer l'autoradio. Beaucoup de dégâts pour un butin dérisoire. Une enquête est ouverte au commissariat d'Angoulême. En avril 2012, c'est le coffre-fort de l'association qui avait été dérobé, descendu dans un mur à grands coups de masse. 450 euros en liquide et le double des clés des véhicules des Restos s'étaient ainsi volatilisés.

COGNAC

Pris en flagrant délit de vol de bouteilles

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 3 h 50, les policiers de Cognac ont été intrigués par des allées et venues suspectes, rue Élysée-Mousnier, devant un cabinet d'œnologie. Ils ont intercepté trois jeunes gens en flagrant délit de vol. Deux hommes (nés en 1988 et 1993) et une femme (née en 1991) venaient de dérober une douzaine de bouteilles de cognac et de pinéau, deux cartes bancaires et des chèques de jeuner. Ils ont été placés en garde à vue, entendus par les enquêteurs et relâchés hier en fin d'après-midi. Ils répondront de leurs actes, très bientôt, devant le tribunal de grande instance d'Angoulême.

ST-GEORGES-DU-BOIS (17)

Un bâtiment agricole détruit par les flammes

Hier après-midi, en Charente Maritime, un bâtiment agricole d'une centaine de mètres carrés, sous lequel étaient stockés de la paille et du foin, a été détruit par un incendie malgré l'intervention des pompiers. Aucune victime n'est à déplorer.

NIORT (DEUX-SÈVRES)

Ils l'empêchent de sauter du haut d'un pont

Deux motards de l'unité motocycliste zonale des CRS sont intervenus à Niort (Deux-Sèvres) lundi, vers 9 h 30. Une femme de 21 ans, qui avait enjambé le parapet d'un pont au-dessus de la Sèvre niortaise menaçait de se suicider. Ayant conservé un casque audio sur ses oreilles, elle n'a pas entendu les policiers se faufilant dans son dos avant de la ceinturer. Mise en sécurité, la jeune femme a été conduite à la cellule anti-suicide du centre hospitalier de Niort.

Education prioritaire : il faudra choisir

ROUMAZIÈRES-LOUBERT Jacques Moret, le recteur, assure la tournée des établissements de zones d'éducation prioritaire

LÉA AUBRIT
angouleme@sudouest.fr

Le collège Jean-Michaud de Roumazières va-t-il conserver son statut de zone d'éducation prioritaire ? La carte va changer dans l'académie, le recteur l'a dit à nouveau, lors de sa visite dans l'établissement ce lundi.

En Poitou-Charentes, cinq établissements sont placés dans le réseau Éclair (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) dont les collèges Roumain-Rolland, de Soyaux, et Michelle-Pallet à Angoulême. Neuf autres, considérés comme un peu moins en difficulté, comme Jean-Michaud, sont intégrés au Réseau de réussite scolaire (RSS), dont deux en Charente, à Roumazières et Cognac.

Qui gardera sa place ?

Dans la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, qui sera dévoilée mi-décembre, il existe toujours 14 établissements : « Quatre en REP+ (réseau d'éducation prioritaire) et 10 en REP, a précisé lundi le recteur. Pour les quatre premiers, il n'y a pas photo, ils se détachent clairement dans les statistiques. C'est d'ailleurs là que se trouvent quelques éléments de rationalisation. » Une référence à la circulaire du rectorat visant à aider les enseignants à détecter les élèves en phase de radicalisation religieuse, vivement critiquée et relayée au plan national, il y a une semaine.

Concernant les dix autres places dans le réseau d'éducation prioritaire, rien n'est fait. C'est ce qu'est venu dire Jacques Moret à Roumazières. « C'est beaucoup plus compliqué car, grâce aux actions des équipes, certains établissements n'ont pas besoin d'y rester tandis que d'autres vont devoir y entrer. » Afin de faire son choix, le rectorat poursuit les consultations. Des réunions doivent avoir lieu avec les organisations syndicales, les associa-



Le recteur était lundi à Roumazières pour voir comment le collège avait mis à profit sa place dans le réseau d'éducation prioritaire, mais aussi s'il avait besoin d'y rester. ARCHIVES T. ARNOULD

tions de parents d'élèves et les conseillers régionaux. « Pour l'instant, rien n'est défini, a déclaré le recteur, je ne peux pas vous dire aujourd'hui, oui ou non. » Alors, le collège Jean-Michaud a défendu son bout de gras, lundi, détaillant les projets et avancées qui ont pu être possibles grâce au réseau RRS. Des points entre les 1^{er} et 2nd degrés, puis avec le lycée, des groupes de compétence ou encore la mini-entreprise créée par les élèves de 3^e.

« Vous avez réussi ! »

« Nous avons également de plus en plus de difficultés en terme de langue française, de vocabulaire, analyse Gaëlle Bouchet, prof de français. Le livre ne fait pas partie du quotidien de nos élèves. » Le col-

lège compte 35 % de boursiers et 20 % d'élèves en retard à leur arrivée en 3^e : des chiffres qui mettent en lumière la précarité économique et les fragilités culturelles du territoire, selon l'équipe pédagogique.

Problème, pour garder une place dans le réseau d'éducation prioritaire : d'autres chiffres sont bons. Le passage de la 6^e à la 3^e se fait à 70 % en 2011, 84 % en 2013. « Vous avez réussi ! » s'enthousiasme le recteur. « Oui, concède David Pignoux, prof de SVT, nos élèves qui ont des difficultés finissent par réussir aussi bien que les autres, mais c'est parce qu'on a des moyens supplémentaires qu'il ne faut pas que l'on perde. » Réponse dans quelques jours.

Convoyé au tribunal, il vient avec son bouc

JUSTICE L'homme, âgé, a été jugé hier après-midi pour violence avec arme

Jamais sans son bouc, Francis Michaud, ancien professeur de sport et habitant de Gond-Pontouvre, était convoqué hier au tribunal d'Angoulême pour des violences avec arme commises le 26 juin, place Henri-Dur-

nant. Venu avec son animal de compagnie, il a été contraint de laisser son bouc à l'extérieur, attaché à l'une des colonnes du bâtiment, en haut des marches. Une présence qui a beaucoup amusé les usagers du tribunal et les passants.

Le 26 juin, pas de bouc dans la camionnette blanche que Francis Michaud gare à cheval sur le trottoir le temps d'aller voir son notaire. Impossible pour les automobilistes de passer. La file de voitures s'allonge derrière son véhicule. De retour dans sa voiture, l'homme de 78 ans prend le temps de se rouler une ci-

garette avant de libérer la rue. Un automobiliste, excédé sort de sa voiture pour venir à sa hauteur et lui demande de partir.

Un coup de feu en l'air

Francis Michaud lui assène alors un coup-de-poing, raconteront plus tard les témoins. « Non ! J'ai éloigné sa tête car il avait mauvaise haleine », interjette le veuil homme à la barre du tribunal. « La victime réparant, vous avez alors sorti un pistolet d'alarme et tiré dans sa direction »,

ajoute la présidente du tribunal. « Parce que j'ai eu peur, répond le prévenu, il m'a insulté et puis j'ai tiré en l'air et non dans sa direction, je voulais lui casser le bras mais je l'ai loupé. » « Si cela se renouvelle, je ne le loupérai pas et je lui casserai le bras », ajoute Francis Michaud, n'ar-

rangerant pas son cas. Le revolver d'alarme lui avait été offert pour protéger ses biens : parce que « J'ai un bouc, des esturgeons, j'ai plein de trucs », explique-t-il.

Un personnage plutôt truculent donc, ce Francis, lequel n'a cessé de rire face à l'énoncé des faits par la présidente du tribunal ainsi que devant les réquisitions de la vice-procureur, Stéphanie Veysière, qui a souligné que l'homme ne se rendait « pas compte de la gravité des faits commis ». Elle a requis quatre mois de prison avec sursis. C'est la peine qui a été retenue par le tribunal. Un jugement qui a encore fait rire le prévenu, s'en allant récupérer son bouc sur les marches du tribunal. « Excusez-moi de vous faire perdre votre temps », a-t-il conclu.

Léa Aubrit

HIER AU TRIBUNAL

Un marginal du Champ-de-Mars jugé

ANGOULÊME Brice, 29 ans, est un ancien SDF mais il continue toujours de fréquenter, avec ses chiens, la place du Champ-de-Mars et la rue piétonne d'Angoulême. Il comparait, hier après-midi, pour avoir, le 21 octobre, brisé la vitrine de Mutuelle 403 puis avoir résisté aux policiers venus l'arrêter en dominant notamment un violent coup de tête à l'un d'eux. Il faudra un taser pour le maîtriser. Il avait plus de trois grammes d'alcool dans le sang et poussera la provocation jusqu'à uriner dans la cellule de sa garde à vue.

La jambe dans le plâtre, hier à audience, il a expliqué avoir eu une soirée très arrosée et avoir recommencé à boire le lendemain matin après avoir très peu dormi. « Je n'étais vraiment pas maître de moi-même », a-t-il tenté de justifier. Le tribunal l'a condamné à six mois de prison avec sursis avec obligation de soins, de travail et d'indemniser les deux policiers victimes. De son côté, la Mutuelle 403 s'est fendue d'un courrier à la mairie d'Angoulême en rappelant les difficultés des commerçants du secteur du Champ-de-Mars face aux nombreux marginaux et SDF qui l'occupent quotidiennement.

Il la frappe dans la file d'attente du fast-food

COGNAC La famille était dans sa voiture le 16 août, patientant avant d'arriver au guichet drive du Mac Donald's. Ce militaire de 31 ans a alors frappé à deux reprises sa compagne. Après être sorti « comme un fou » de la file, heurtant un autre véhicule, il jaillit de la voiture pour constater les dégâts. Sa compagne en profite pour fuir. À l'audience, hier, les deux sont venus ensemble. Il souligne son addiction à l'alcool, elle loue ses efforts pour changer et a retiré sa plainte. Le tribunal a condamné l'homme à deux mois de prison avec sursis.



L'animal attendait sagement son maître. PHOTO DR